

Règlement

Article 1 : le Concours :

- Dans le cadre du Sommet des Chefs d'Etats de la Francophonie, est organisé un concours régional de nouvelles sur Internet.
- Ce concours est organisé par la Délégation chargée de l'Organisation du 16^{ème} Sommet des Chefs d'Etats Francophones, en partenariat avec l'Alliance Française d'Antananarivo et l'IFM, les IFM de l'Océan Indien, les Alliances Françaises de Madagascar et de l'Océan Indien, RFI, France 24, le groupe l'Express de Madagascar (Express, Ao Raha, l'Essentiel, L'Hebdo, RFM) et l'Express de Maurice (Madagascar-Maurice), RTA, CRAAM, Tana-Planet, Trait d'Union, Mille feuilles, la Direction du livre de Mayotte, le Conseil Régional de l'Ile de la Réunion et la Bibliothèque Départementale de l'Ile de la Réunion.
- Ce concours régional de nouvelles sera réservé aux jeunes de 17 à 27 ans, habitant un des pays de l'Océan Indien (Madagascar, La Réunion, Maurice, Seychelles, Comores, Mayotte), n'ayant pas encore publié d'œuvres personnelles, mais seront acceptés les auteurs ayant été édités dans des recueils collectifs, à l'issue notamment de concours de nouvelles.

Article 2 : Le thème :

Il aura pour thème « La Francophonie, terre de rencontre ».

Article 3 : date de clôture :

La date de clôture du concours est fixée au 30 juillet 2016.

Article 4 : Forme et nature :

La forme choisie est celle de la nouvelle. Elle doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- Être une œuvre originale, non publiée, individuelle et comporter obligatoirement un titre, différent du titre du thème traité : « Francophonie, terre de rencontre »
- Être écrite en français, anonyme, dactylographiée, paginée et comportant l'indication du nombre de mots : 2500 mots maximum, en arial 12 et interligne simple et en PDF, (5 pages en A4 maximum). Le texte sera non signé, et ne comportera aucun signe pouvant permettre de l'identifier,
- Elle sera suivie d'une fiche à part indiquant le titre de la nouvelle, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du candidat ainsi que sa date de naissance. Cette fiche de participation sera téléchargeable sur les sites suivants :

Délégation

Alliance Française

Craam

RFI

France 24

ou à récupérer dans les alliances françaises ou la bibliothèque départementale à la Réunion).

Article 5 : Conditions de participation

1. La participation est limitée à un texte par candidat.

Par ailleurs, la nouvelle sera aussi suivie :

- D'une lettre d'autorisation de publication
- D'une lettre d'engagement indiquant que :
 1. L'auteur a écrit lui-même le texte,
 2. Que le dit texte n'a pas été primé dans un autre concours,
 3. Qu'il n'a pas fait l'objet d'un projet de publication, ni de contrat d'édition à venir.

Les textes ne seront pas rendus, il appartient à l'auteur de protéger son texte.

Tout dossier incomplet, non conforme ou arrivé hors délai sera rejeté.

- Le texte sera envoyé aux deux adresses suivantes :

- 1) concours.nouvelles@francophonieantanarivo-2016.mg
- 2) alliancefr.mg@gmail.com

Article 6 : Proclamation des résultats :

Les résultats seront proclamés dans le cadre du Sommet des Chefs d'Etats de la Francophonie.

- Les auteurs présélectionnés et sélectionnés seront avertis par courrier
 - La proclamation des résultats se fera par voie de presse et la liste des auteurs sélectionnés, ainsi que le nom du lauréat, sera visible sur le site de l'OIF, de la Délégation chargée de l'organisation du Sommet des chefs d'Etats de la Francophonie

Article 7 : Publication :

- Le lauréat sera publié en ligne, ceci afin de lui offrir un vrai tremplin pour une carrière future.
- Les dix premiers lauréats du concours verront une mise en lecture radiophonique de leurs textes sur RFM et recevront des livres attribués par l'association Trait d'Union..

Article 8 : sélection :

Un jury composé de professionnels du livre – écrivains, bibliothécaires, éditeurs, libraires,- d'enseignants et de lecteurs avertis issus des pays de la zone Océan Indien, effectueront la sélection.

Article 9 :

En cas de litige, la voie du dialogue sera privilégiée.